



Vandœuvre, le 24 janvier 2022
Lge 2020-2025 / CM 14

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 24 janvier 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Véronique LÉVÊQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Paul STALDER, Galia TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : Mme et MM. Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Philippe MOREL, Jean-Dominique MARÉCHAL, Jean-Louis VAUCHER

Absent :

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Sarah DESTANNE

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et salue le public présent. Il excuse l'absence de MM. MOREL et MARÉCHAL et de Mme HUYGHUES-DESPOINTES. Mme RICCIO annonce également l'absence de M. VAUCHER.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que le point 14 « Dossier de naturalisation n° 2021.379 » est supprimé de l'ordre du jour car les visites auprès des personnes concernées n'ont pas pu avoir lieu.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (12 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques.

Mme le Maire communique deux demandes de modification :

- En page 3, ligne 117, elle souhaiterait apporter la précision suivante « Le Président informe que les Conseillers municipaux ont reçu un livre sur les arbres remarquables du canton de Genève [...] ».
- En page 9, ligne 405, elle indique qu'il s'agit de l'association « Jatour » et non « Jatou ».

Mme RICCIO transmet les modifications proposées par M. VAUCHER, qui est absent ce soir :

- En page 12, ligne 582, concernant l'exposé des motifs relatif à la résolution sur la « voie bleue », il s'agit de modifier la retranscription de la manière suivante : « Par ailleurs, M. VAUCHER demande une modification de l'exposé des motifs qui n'a certes pas de valeur juridique, mais donne une certaine interprétation et précise l'intention ».
- En page 14, ligne 641, il conviendrait d'ajouter la précision suivante : « De la même manière, certaines courses de Formule 1 utilisent des voitures électriques, ce qui ne signifie pas pour autant que cette pratique est durable et soutenable à long terme et les exemples de ce type sont foison ».
- En page 14, ligne 645, au sujet du Léman Express, il s'agit d'apporter la correction suivante : « Ce projet d'envergure a mis des années à se mettre en place et n'a ~~dès le~~ au départ pas suscité l'engouement général ».
- En page 14, ligne 655, il s'agirait de corriger la fin du paragraphe de la façon suivante : « Il ne s'agit donc pas d'une autoroute liquide. (remplacer la virgule par un point) ~~tout comme Genève n'est pas Sydney ou Toronto~~ Lors de la présentation effectuée en séance élargie, il a été fait référence à Sydney et Toronto, or Genève n'est ni Sydney, ni Toronto ».

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (12 voix) avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire communique diverses informations :

Vœux pour la nouvelle année

Mme le Maire transmet ses meilleurs vœux aux personnes présentes. Elle espère que cette nouvelle année sera meilleure sur certains aspects mais tout aussi constructive que la dernière.

Manifestations

- A récemment eu lieu la traditionnelle rencontre de début d'année durant laquelle les autorités ont transmis leurs vœux aux habitants. Malgré quelques désistements, environ 80 personnes étaient présentes à cette manifestation qui a pris la forme d'un repas. En effet, en raison des mesures sanitaires, il n'était pas possible de rester debout et de déambuler comme à l'habitude. Cette formule pouvait sembler moins conviviale, mais partager un repas à table a finalement permis aux personnes présentes d'échanger et de mieux se rencontrer, ce qui a été très apprécié.
- La soirée offerte par la commune au théâtre du Crève-Cœur a eu lieu le 20 janvier et a été un beau succès malgré quelques désistements dus au Covid.
- S'agissant des manifestations à venir, Mme le Maire mentionne tout d'abord le concert du chanteur américain Chris Garneau qui aura lieu le mercredi 9 février au temple de Vandoeuvres, dans le cadre du festival Antigél. Les banderoles seront installées avec un peu de retard pour des questions techniques mais l'information parviendra tout prochainement.
- Le vide-grenier attendu depuis plusieurs années devrait avoir lieu un samedi du mois de mars, si les mesures sanitaires ne sont pas durcies d'ici là.

- Afin que les personnes concernées puissent se préparer, Mme le Maire annonce dès à présent la tenue, au mois d'octobre 2022, de l'exposition des artistes et artisans. La date exacte sera communiquée prochainement et un flyer sera envoyé à la population.
- Le repas des aînés prévu le 26 janvier a quant à lui dû être reporté. Il aura probablement lieu dans le courant du mois de mars bien qu'aucune nouvelle date n'ait encore été fixée.

Journal communal

La Coquille devrait arriver prochainement dans les boîtes aux lettres. Ce journal communal contient un grand nombre d'informations utiles qui paraissent également en grande partie sur le site internet de la commune.

Aménagement du territoire – Révision du PDCom

Ce point sera abordé ultérieurement par la présidente de la commission aménagement du territoire, mais Mme le Maire souhaite insister sur la tenue, le 22 février prochain, d'ateliers participatifs de consultation publique qui devaient avoir lieu au mois de janvier mais ont été reportés. Le tout-ménage visant à informer la population est en préparation et la commune s'organise pour que ces ateliers puissent se tenir dans le respect des consignes sanitaires et du but visé.

Administration – Recommandations de la Cour des Comptes

Mme le Maire rappelle que le rapport de la Cour des Comptes contenait sept recommandations, dont deux sont restées ouvertes depuis l'année dernière. La première d'entre elles, qui concernait la mise en place des procédures et du contrôle interne en lien principalement avec le budget et les comptes est close depuis fin décembre, comme l'a confirmé la Cour des comptes en réponse à la transmission des informations demandées. La deuxième recommandation concernant les outils de pilotage est encore en cours et la commune doit adresser les informations nécessaires quant à sa manière de procéder à l'interne. La réponse est prête à être envoyée et l'exécutif espère que ces recommandations seront tout à fait closes d'ici ce printemps. Le Conseil municipal en sera bien entendu informé.

Budgets déficitaires des communes (réponse à M. GARDIOL)

L'explication donnée par M. GENOUD, en réponse à la question posée par M. GARDIOL lors du dernier Conseil municipal concernant les budgets déficitaires des communes, était correcte, à savoir que cette problématique est bien liée à l'entrée en vigueur de RFFA. Mme le Maire note d'ailleurs que de nouvelles communes ayant voté des budgets déficitaires ont récemment été citées dans la presse. D'après les recherches effectuées, il s'avère que selon l'article 131 alinéa 1 de la LAC, modifiée et adoptée le 31 janvier 2019 par le Grand Conseil, « En dérogation aux articles 104, alinéa 3, 115 et 122, les communes peuvent présenter un budget comportant un excédent de charges à compter du budget 2020, pour une durée maximum de 5 exercices budgétaires. » En 2020, l'ACG, craignant l'accumulation des conséquences du Covid et de RFFA sur les revenus des communes, a demandé que cette durée maximale soit prolongée à 8 ans. La nouvelle loi, qui a été adoptée le 29 janvier 2021, autorise alors les communes à présenter des budgets déficitaires jusqu'en 2027.

Séance Arve et Lac

Mme le Maire annonce que se tiendra, le lendemain du présent Conseil municipal, une séance Arve et Lac au cours de laquelle les communes auront l'occasion de rencontrer Mme Fabienne FISCHER, Conseillère d'Etat. Elle invite les Conseillers municipaux qui auraient des éléments à faire remonter à s'adresser en fin de séance à l'exécutif.

M. TURRETTINI fait part d'une communication :

Swisscom – Fibre optique

Pour répondre à une question posée lors de la commission finances et gestion concernant la fibre optique et sa mise en place sur le territoire communal, M. TURRETTINI indique que Swisscom devrait, en 2022, étendre le réseau sur deux zones. Cette extension concerne en premier lieu le centre du village qui comprend une partie du chemin des Peutets et se prolonge jusqu'en haut de la route de Pressy. La deuxième zone concerne le chemin de la Seymaz, entre la route de Mon-Idée et le rond-point qui sépare Vandoeuvres et Chêne-Bougeries. Elle s'étend environ jusqu'au nord du chemin de la Troupe. L'extension du réseau sur ces deux zones devrait s'effectuer en deux temps, aux alentours du printemps. La commune a reçu des demandes d'occupation du domaine public à ce sujet, à savoir que Swisscom mandate l'entreprise Cablex qui s'occupera de l'exécution des travaux. M. TURRETTINI rappelle que la fibre optique est installée sur les axes principaux et que les propriétaires doivent s'y raccorder à leurs frais. La commune attend encore de savoir si cette extension est prévue sur d'autres zones du territoire communal et, le cas échéant, dans quel délai. M. TURRETTINI transmettra ces nouvelles informations lors d'un prochain Conseil municipal ou en commission.

M. R. STALDER fait à son tour part de ses communications :

SIG – Visites villas

La commune a reçu l'aval des SIG pour organiser cinquante nouvelles visites villas en 2022 dans le cadre du programme SIG-éco21. L'année passée, 50 visites ont été organisées et des personnes ont dû être placées sur liste d'attente. M. R. STALDER encourage les propriétaires à s'inscrire, à savoir que ces visites sont gratuites et peuvent être très bénéfiques. Pour le moment trois d'entre elles ont déjà été réservées.

Rapport Alterego

Suite au rapport d'Alterego, un rendez-vous est prévu avec le GESDEC pour étudier les résultats de l'étude qui a été réalisée et trouver de meilleures solutions concernant la gestion des déchets.

4. Communications du Bureau

Le Président donne lecture du mail de Mme Corinne GRUMBACH reçu en date du 19 décembre 2021 :

« Madame, Monsieur,

Je vous écris concernant le parking de l'Esplanade qui se trouve sous mon appartement. Avant-hier ma fille est venue en fin de journée chez moi afin d'y passer la nuit car je devais garder sa fille de 21 mois le lendemain très tôt. Pendant la nuit, ma fille est tombée malade et elle est donc restée toute la journée. Lorsque nous avons sorti sa voiture aux alentours de 15 heures, nous avons dû payer 22 F.

Je trouve que ce n'est pas juste pour les membres de ma famille de payer un parking. De plus, vous dites que les deux premières heures sont gratuites ce qui n'est pas tout à fait correct car lorsqu'on reste 2 heures et 1 minute on paye 3 heures.

Ma fille habite à Gy et le parking qui se trouve en dessous de son immeuble est à disposition de tous avec le disque bleu valable 4 heures de temps et donc gratuit dès 19 heures. Pourriez-vous me faire une proposition, une carte visiteur par exemple, car je trouve inconcevable de payer chaque fois que l'on vient visiter sa mère.

Merci d'avance pour votre prompt réponse. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. »

Le Président a tout d'abord accusé réception du courriel de Mme GRUMBACH en lui précisant que sa demande serait discutée par le Bureau durant sa séance de début d'année. Il s'est avéré lors de la discussion que cette question relève de la prérogative de l'exécutif. Le Président en a donc informé Mme GRUMBACH, qui a accusé réception.

Mme le Maire annonce que l'exécutif va répondre à Mme GRUMBACH.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ indique qu'elle va donner lecture des comptes-rendus des séances des 7 et 14 décembre 2021. Elle n'a pas encore reçu le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022, ce qui est normal, et transmettra donc ce compte-rendu lors du prochain Conseil municipal.

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 7 décembre 2021.

La séance a été consacrée essentiellement au traitement de la pétition "Sauvons Vandoeuvres".

Dans un premier temps la commission a auditionné les pétitionnaires. Cette présentation a été suivie par un échange entre les commissaires et les pétitionnaires. Ces derniers ont ensuite été remerciés pour leur intervention et ont quitté la séance.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, les commissaires ont engagé une discussion sur la pétition qui leur a été soumise. En particulier ont été examinées les quatre questions précises qui ont été posées par la pétition. A l'issue de cette discussion, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour un renvoi de la pétition à Mme le maire pour qu'elle réponde de manière circonstanciée aux quatre questions posées par la pétition dans le sens qui a été recommandé par la commission au cours de la séance.

La commission a désigné la présidente comme rapporteur sur la pétition.

La suite de la séance est consacrée à la préparation de la séance du 14 décembre 2021 au cours de laquelle ont été examinés des critères définis avec l'aide du mandataire de la commune qui devraient permettre d'exclure des périmètres de densification accrue une partie de la zone villa. Compte tenu du travail devant encore être accompli, la séance d'information et d'atelier destinée aux citoyens ne pourra vraisemblablement pas avoir lieu comme prévu le 18 janvier mais devra être repoussée au mois de février 2022, ce que vient de confirmer Mme le Maire.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h12. La prochaine séance de la commission aménagement du territoire a eu lieu le mardi 14 décembre. »

Mme HÜSLER ENZ donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 :

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 14 décembre.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan, mandataire de la commune.

Une réflexion a été faite sur des critères objectifs proposés par M. Weil qui permettraient d'exclure du périmètre de densification accrue une partie de la zone 5.

Ces critères s'inscrivent dans les objectifs cantonaux en matière de transition écologique et de biodiversité afin qu'ils puissent être acceptés par le canton.

Les critères suivants ont été passés en revue :

- Renforcement et préservation de la biodiversité
- Grands domaines à valeur biologique et patrimoniale
- Parcelles bordant la pénétrante de verdure cantonale
- Parcelles bordant des chemins inscrits à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
- Enfin un critère très local qui est d'exclure les parcelles desservies par des voies privées en impasse a également été proposé.

L'accent a été mis au cours de la discussion sur le fait que la commune doit être en mesure de justifier par des critères objectifs la raison de l'exclusion de certaines zones du périmètre de densification accrue.

Suite à une discussion entre les commissaires, il a été demandé à M. Weil d'affiner pour la prochaine séance, celle de janvier, le critère d'accès par les voies privées et d'indiquer quel pourcentage de la zone 5 (zone villa) est concerné par chacun des critères énoncés.

Après avoir remercié M. Weil pour son intervention, la commission a approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 avec les modifications proposées.

Mme le maire et le responsable du service technique de la commune ont ensuite fait un rapide point de situation sur les dossiers en cours.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h51. La prochaine séance de la commission aménagement du territoire a eu lieu mardi 18 janvier 2022. »

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÉQUE donne premièrement lecture du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2021 :

« La première séance de la commission était la dernière séance de l'année 2021. Comme à l'accoutumée, elle fut consacrée à la lecture des articles déjà écrits pour la prochaine édition de la Coquille, soit la 53.

- Réévaluation du parc immobilier du canton,
- Clean up day,
- Journée d'info sur les déchets,
- 100 ans de la maison de Pressy,
- Sortie des aînés (enfin),
- Marché de Noël ,
- Club de bridge,
- Entraînement à la course de l'Escalade,
- Entretien des arbres,
- Présentation des nouveaux conseillers municipaux.

Après nous être tous souhaités de belles fêtes nous nous sommes quittés pour mieux nous retrouver le 11 janvier 2022 pour la première commission de l'année. Décidément on bosse fort à la com com !! »

Mme LÉVÊQUE donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2022 :

« Après des vœux chaleureux mais distants, Covid oblige, nous avons continué la relecture des articles restants et choisi les photos qui illustreraient le mieux nos articles.

À ce sujet, la commission manquant de photos pour les 1ères de couv', l'idée de solliciter les Vandœuvriens pour avoir des photos de la commune s'est imposée car tout le monde en a dans son téléphone ou sur son ordinateur.

Une commissaire s'est proposée de mettre en forme cette requête avec une réflexion sur un concours photo.

Après discussion, il a été décidé dans un premier temps de faire une demande générale par le biais de la Coquille pour que les habitants qui le désirent mettent à disposition de la commission leurs clichés pour illustrer la première de couverture ainsi que les pages « intercalaires » des articles, et selon les retours, dans un second temps, de reprendre l'idée d'un concours ou d'une exposition. La mise en place d'un concours est plus compliquée car elle implique de définir des critères de choix, un jury, des prix, etc. Le travail colossal de la commissaire s'étant proposée pour mettre en forme la requête servira par la suite comme trame pour l'organisation d'une manifestation.

Merci à tous de votre attention et bonne année à tous. »

Mme le Maire profite de cette information pour annoncer qu'un photographe professionnel a été mandaté lors de la soirée des vœux des autorités. Certaines des photographies prises seront placées sur le site internet et d'autres accompagneront le compte-rendu de la soirée dans la Coquille. Le choix d'engager un photographe professionnel s'inscrit dans la volonté d'améliorer la qualité des photographies du journal communal.

Culture et manifestations (CCM)

Néant.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. BACHMANN informe que le compte-rendu sera lu lors du prochain Conseil municipal.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« La commission s'est réunie le 19 janvier dernier.

Après l'approbation de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de la précédente séance, les commissaires entament des discussions concernant le préavis de la commission au sujet d'un crédit d'investissement visant à financer une étude d'avant-projet de la rénovation de la maison Olivier. M. ANDERSEN profite de ce compte-rendu pour indiquer que les commissaires ont préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 150'000.

Au point 4 de l'ordre du jour, les commissaires ont préavisé favorablement également à l'unanimité le deuxième crédit d'investissement relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école. Il a également été relevé que les premiers travaux qui ont déjà été effectués dans ce sens à l'école ont permis de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Aux divers, Madame le Maire nous a fait part de la détection d'une erreur de formule dans le fichier Excel de l'échelle des salaires des employés communaux. Cette erreur a été corrigée en conséquence.

Les commissaires n'ayant pas d'autres divers et les points du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Néant.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Néant.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 18-2021 – Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architecte pour l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent de 150'000 F TTC – rapports des Commissions Aménagement du territoire et Finances et gestion

Le Président cède la parole à Mme HÜSLER ENZ, présidente de la commission aménagement du territoire.

Mme HÜSLER ENZ informe que lors de sa séance du 18 janvier 2022, la commission aménagement du territoire a préavisé favorablement cette délibération par 6 voix pour et 1 abstention.

Le Président rappelle que selon le précédent compte-rendu de M. ANDERSEN, cette délibération a été préavisée favorablement, à l'unanimité, par la commission finances et gestion. Il précise par ailleurs que le vote d'entrée en matière a eu lieu lors du précédent Conseil municipal.

M. GENOUD donne lecture de la délibération DM 18-2021.

DM 18-2021 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LES HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET ET LA DÉPOSE D'UNE DEMANDE PRÉALABLE EN VUE DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON OLIVIER ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POLYVALENT DE 150'000 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission aménagement du territoire du 18 janvier 2022,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 19 janvier 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par **12 oui** **0 non** **0 abstention**

1. De procéder à l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 150'000 F TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de la délibération.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 18-2021.

Mme RICCIO relève que la maison Olivier représente à la fois une opportunité et une responsabilité. Il s'agit d'une opportunité car grâce à l'emplacement et au potentiel constructible de la parcelle, nombreux sont les projets envisageables. Parmi eux, dans la motion du 15 mars 2021, Vandoeuvres Ecologie avait proposé que la maison Olivier héberge un lieu d'accueil pour la petite enfance, primordial pour répondre à la forte demande des parents qui travaillent, un lieu de vie communal, culturel et social, à destination principalement de la jeunesse, pour laquelle l'offre d'activités est très limitée sur la commune, mais également pour l'ensemble des habitants, permettant que le centre du village prenne vie et devienne un lieu de rencontre convivial. Tant d'autres projets, comme cela est mentionné dans l'exposé des motifs, sont possibles et plus encore. Mme RICCIO a de nombreuses idées en la matière. Malheureusement, tous ces projets ne pourront pas être développés sur cette parcelle. De ce fait, la rénovation de la maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent représentent également une responsabilité et demandent une vision d'ensemble sur l'utilisation des différents bâtiments de la commune. Pour cette raison, Mme RICCIO souhaiterait que le Conseil municipal participe activement à l'ensemble du processus de conception du projet dans les différentes commissions concernées, ce qui permettrait d'enrichir le projet final.

9. DM 19-2021 – Crédit d'investissement brut pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école et l'installation de luminaires efficients de 115'000 F TTC – rapports des Commissions Durabilité et bâtiments et Finances et gestion

Le Président cède la parole à M. ANDERSEN. Celui-ci donne lecture du rapport de la commission durabilité et bâtiments rédigé par M. VAUCHER, son président.

« RAPPORT DE LA COMMISSION DURABILITE ET BATIMENTS, SEANCE DU 17 JANVIER 2022

Le présent projet de délibération fut traité par la commission mentionnée ci-avant, en sa séance du 17 janvier 2022, dont il constituait un point à l'ordre du jour. La discussion de cette demande de crédit d'investissement a fait l'objet d'une présentation de M. Moreno, responsable du secteur technique communal.

M. Moreno a exposé que ces travaux de rénovation et d'installation font suite à ceux réalisés précédemment dans les salles de classe de la nouvelle école, en lien notamment avec une modification des normes du DIP en matière d'éclairage et qu'ils s'inscrivent dans le plan d'actions communal SIG-éco21, favorisant notamment une optimisation énergétique visant à la préservation de l'environnement. La première phase de travaux avait permis de réduire la consommation électrique dans les salles de 97 % et une semblable réduction est escomptée pour cette deuxième phase. Le retour sur investissement de la première phase est attendu après seulement trois ans, avec une longue durée de vie prévue pour les nouvelles installations, s'agissant de lampes à LED.

Les nouveaux travaux consisteraient à remplacer les différents types de luminaires des communs, situés à l'intérieur du bâtiment (couloirs, WC, salle des maîtres, etc.), ainsi qu'à l'extérieur (préau couvert notamment). Il s'agirait également d'installer de nouvelles sources d'éclairage extérieur, ce que la commission a salué, considérant que celui-ci était actuellement très faible, alors qu'en hiver son utilité est avérée.

M. Moreno a rappelé que la situation sanitaire a pour conséquence une hausse des coûts des matières premières, ce qui explique la large provision pour divers et imprévus, à hauteur de 15 % du coût estimatif des travaux HT. Il confirme avoir demandé plusieurs devis, soit quatre en l'occurrence. Toutefois, comme ceux-ci datent de plus de six mois, les entreprises devront être resolicitées. Vu le contexte actuel, il prévoit que le nouveau détail du montant risque d'être plus élevé que celui articulé dans l'exposé des motifs, ce qui constitue la deuxième raison de la provision de 15 %.

Fut questionnée la pertinence de mener de tels travaux, vu la conjoncture et s'il ne s'agirait pas de les reporter, pour les entreprendre une fois la crise sanitaire passée. Bien qu'il comprenne la remarque, M. Moreno a expliqué qu'outre le fait que la réalisation rapide de ces travaux mènerait à une substantielle réduction des dépenses énergétiques, ces luminaires obsolètes (plus de vingt ans d'ancienneté) demandent pour environ F 7000 annuels d'entretien et de remplacement, contre quasiment rien par la suite, car, comme mentionné, ces nouveaux luminaires auraient une longue durée de vie.

Vu la présentation de M. Moreno et les réponses apportées aux questions soulevées, la commission a émis un préavis favorable à la délibération ouvrant un crédit de F 115 000, à l'unanimité, par sept voix pour, zéro voix contre et aucune abstention. »

M. ANDERSEN rappelle que la commission finances et gestion a également préavisé favorablement, à l'unanimité, cette délibération.

10. DM 01-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour la construction d'un centre intercommunal abritant une caserne de pompiers et la voirie de 9'662'618 F TTC

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire relève que ce crédit, malgré son montant conséquent, était fortement attendu. Elle rappelle que le projet avait été présenté en détail par les architectes lors d'une commission durabilité et bâtiments élargie au Conseil municipal, avant l'obtention de l'autorisation de construire. Durant le deuxième semestre de l'année 2021, les architectes ont procédé à différents appels d'offre et le vote de ce crédit constitue la dernière étape avant le début des travaux. L'exécutif propose de renvoyer cette délibération en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion. L'exposé des motifs transmis aux Conseillers municipaux, qui détaille le projet de construction et le montant du crédit, est extrêmement complet mais Mme le Maire souhaite signaler deux éléments. Elle indique premièrement que le montant des divers et imprévus, qui s'élève à 10% du sous-total, est finalement relativement faible. Bien que le chiffrage repose sur des offres fermes, il a été décidé de maintenir ce pourcentage de divers et imprévus, compte tenu des circonstances actuelles et du fait que les travaux de rénovation peuvent s'avérer très coûteux et réserver des surprises. Deuxièmement, Mme le Maire explique que la délibération va être renvoyée dans les différentes commissions dans l'idée que ce crédit puisse être voté lors du prochain Conseil municipal. Il existe actuellement une pénurie généralisée de matériaux et cette construction nécessite un grand volume de bois, à savoir par ailleurs que celui-ci doit sécher pendant 6 à 8 mois avant de pouvoir être utilisé. Si le Conseil municipal vote en faveur de ce crédit, la commande du bois destiné à la charpente sera probablement engagée afin que les travaux puissent commencer au mois de septembre et que le bois puisse être posé au mois de novembre.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter l'entrée en matière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 01-2022.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 01-2022 – DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL ABRITANT UNE CASERNE DE POMPIERS ET LA VOIRIE DE 9'662'618 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission durabilité et bâtiments du XX,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du XX,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui non abstentions

1. D'approuver un crédit d'investissement brut de 9'662'618 F TTC pour la construction d'un centre intercommunal abritant une caserne de pompiers et la voirie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette par 30 annuités de 2024 – 2053.
4. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président propose de voter le renvoi de la délibération DM 01-2022 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 01-2022 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

11. PETI 01-2021 « Sauvons Vandoeuvres » – rapport de la commission Aménagement du territoire

Le Président cède la parole à Mme HÜSLER ENZ qui donne lecture du rapport de la commission aménagement du territoire.

« RAPPORT RELATIF A LA PETITION PETI 01-2021 "SAUVONS VANDOEUVRES".

Les pétitionnaires ont été auditionnés lors de la séance de la commission aménagement du territoire du 7 décembre 2021.

L'objectif principal visé par les pétitionnaires est que les autorités communales excluent du périmètre de densification accrue les quartiers mentionnés par la pétition, soit "le bas de Vandoeuvres" plus particulièrement les quartiers de la Cocuaz, la Troupe, le Bois de Seyme, la Blonde, les Buclines, Tattes-Fontaine, au motif que ces quartiers ont déjà subi une densification très importante et qu'il convient de les épargner d'une densification accrue et de les protéger en raison du respect de la biodiversité, de la sécurité et de la mobilité qui sont déjà fortement compromises et afin d'éviter la constitution d'îlots de chaleur. Ils se rendent par ailleurs compte qu'il est difficile de demander la protection des abords de la route de la Seymaz puisqu'il s'agit d'un axe important, pourvu de trottoirs et desservi par les transports publics. Ils souhaitent un "rééquilibrage" de la densification des constructions en zone villa entre le bas de la commune déjà fortement densifié et le haut encore peu construit. Les recours interjetés tant par des particuliers que par la commune contre les projets de construction étant pratiquement tous rejetés, seule une mesure de planification territoriale serait à même d'assurer un ralentissement voire un arrêt des densifications.

Les commissaires comprennent parfaitement la situation. La présidente rappelle que la définition des zones de densification accrue dans le cadre de la révision du PDCOM est précisément le travail qu'effectue la commission aménagement du territoire depuis le mois de septembre. A priori la loi impose aux communes de prévoir de tels périmètres. Aucun périmètre n'a été défini pour l'instant. Un projet sera soumis à la consultation de la population vraisemblablement au début de l'année 2022. Il devra ensuite être approuvé par le Conseil municipal. Le travail au niveau de la commune devrait être fini pour juin 2022, la révision passera ensuite devant les services cantonaux pour être validée par le Conseil d'Etat. Le processus doit impérativement être terminé au 31 décembre 2022. Mme le maire précise qu'indépendamment des constructions récentes, la différence de densification entre le haut et le bas de la commune due à la subsistance des grands domaines dans le haut de la commune et le morcellement du bas a des raisons historiques.

Après discussion, suite au départ des pétitionnaires, la commission propose conformément à l'art 38 let b) du règlement municipal le renvoi de la pétition au maire avec des recommandations.

La pétition comportant des questions précises, il est décidé à l'unanimité de proposer des recommandations en réponse à chacune des questions.

A la question n° 1, soit que : le "bas" de Vandoeuvres, plus particulièrement les quartiers de la Cocuaz, la Troupe, le Bois-de-Seyme, la Sapinière, la Seymaz, la Blonde, les Buclines, Tattes-Fontaine ne soient pas inclus dans le projet des périmètres de densification accrue.

Il soit répondu en substance que la question est étudiée dans le cadre de la révision du PDCOM.

A la question n° 2 "que les autorités communales s'opposent avec tous les moyens qui sont les leurs et dès à présent à toute construction ayant les caractéristiques précitées".

Il soit répondu en substance que la commune s'oppose déjà avec les moyens qui sont les siens à toute construction ayant les caractéristiques précitées.

A la question n° 3 "que les autorités communales écrivent un courrier circonstancié aux promoteurs des projets en cours, avec copie aux pétitionnaires, pour mettre en garde lesdits promoteurs sur la préservation de l'environnement et des arbres protégés. Des sanctions devront être prises en cas de non-respect de ces consignes".

Il soit répondu en substance que les conditions émises par la commune, notamment sur le parking figurent dans son préavis, ainsi que les conditions émises par l'OCAN figurent dans celui de cet office et qu'elles font partie intégrante des autorisations de construire. De plus la commune peut dénoncer mais n'a pas le pouvoir de prendre de sanction, cela ne nécessite donc pas de courrier circonstancié au promoteur ni l'envoi d'une copie aux pétitionnaires.

A la question n° 4 "vu le surplus budgétaire dégagé au cours des derniers exercices, qu'un poste dédié à la sauvegarde du domaine bâti et du patrimoine végétal permettant de mandater des experts et avocats pour lutter contre la détérioration de l'environnement, soit prévu".

Il soit répondu en substance qu'il a été effectivement décidé lors du vote du budget 2022 d'augmenter les budgets dédiés à la sécurité et aux honoraires d'avocat. »

Le Président propose de voter le renvoi de la pétition PETI 01-2021 à l'exécutif.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la pétition PETI 01-2021 à l'exécutif.

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

13. Divers

Néant.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN



Le Président du Conseil municipal

Éric PROVINI

